

Un voyage linguistique vers l'expression de la condition en turc oral (de la prosodie à l'énonciation)

Selim Yılmaz
Université de Marmara
selimyilmaz@marmara.edu.tr



Synergies Turquie n° 5 - 2012 pp. 95-108

Résumé: Comme registre discursif des pratiques langagières, l'expressivité à l'oral est une thématique assez complexe qui a fait couler beaucoup d'encre en linguistique énonciative. En effet, les catégories d'expression sont en relation étroite avec divers types de modalité dans le cadre de la "modalisation" comme opération linguistique. Dans ce contexte, cet article constitue le plan d'un voyage linguistique vers un type d'expression qui est celui de la "condition" en turc oral contemporain. L'objectif principal de cette étude est d'explicitier la structure-type de la condition en turc parlé, en déterminant les marques-repères pouvant être de nature aussi bien segmentale que suprasegmentale. Pour ce faire, nous tenterons d'interpréter les différentes catégories d'énoncé exprimant une condition, en partant de leur structure morphosyntaxique et en établissant constamment un rapport entre leur aspect prosodique et énonciatif. Au niveau théorique et méthodologique, l'étude se base sur la théorie de l'énonciation et la méthode d'analyse de la structure de l'oral utilisées en linguistique française contemporaine. Au terme de cette recherche, nous envisageons contribuer au phénomène de "modalisation" en turc parlé, en explicitant le fonctionnement de la modalité de condition dans le cadre d'une approche linguistique à la structure de l'oral de la langue turque.

Mots-clés : Condition, énonciation, modalisation, morphosyntaxe, prosodie, sémantique.

Konuşulan Türkçe'de koşul ifadesine doğru bir dilbilim yolculuğu (bürünbilimden sözcemele)

Özet: Sözcem dilbilimi alanında, dilsel kullanım ve söylem türlerinden sözlü dilde ifade olgusu karmaşık bir tema olarak birçok araştırmaya konu olmuştur. Anlatım türleri, bir dilbilim olgusu olarak "kipsellik" oluşumu çerçevesinde farklı kiplerle yakın bir ilişki içindedir. Bu bağlamda bu makale, çağdaş Türkçede sözlü ifade türlerinden "koşul/şart" kipini konu alan bir dilbilim seyahatinin planını içermektedir. Bu çalışmanın temel amacı, konuşulan Türkçede koşul ifadesinin biçimsel modelini ve bu yapının hem parçasal, hem de parçaüstü belirleyici göstergelerini ortaya koymaktır. Bu amaç doğrultusunda, biçim ve sözdizim yapılarından hareketle, ayrıntılı olarak bürün ve sözcem ilişkileri incelenerek "koşul" ifadesi içeren çeşitli sözce türleri yorumlanmaya çalışılacaktır. Bunun için, günümüz Fransız dilbiliminde kullanılan sözcem kuramı ile sözlü dil yapısını inceleme yönteminden yararlanılacaktır. Araştırmanın sonunda, çağdaş Türkçenin sözlü dil yapısının dilbilimsel bir yaklaşımla irdelenmesi ile birlikte, "koşul" kipinin işleyişine ışık tutarak konuşulan Türkçede "kipsellik" olgusuna bir katkı sunulması düşünülmektedir.

Anahtar sözcükler: Anlambilim, biçimsel sözdizim, bürünbilim, kipsellik, koşul, sözcem.

A linguistic travel to the expression of condition in spoken Turkish
(from prosody to enunciation)

Abstract: In the field of discourse linguistics, phenomenon of spoken language, one of many the varieties of language usage, also a very complicated theme has been subject to many researches. Speech varieties, as a linguistic phenomenon in the frame of “modalisation” formation is greatly affiliated with different modalities. In this sense, this article contains the plan of a linguistics journey that travels through “condition” modality of the types of modern spoken Turkish expressions. The main objective of this study is to demonstrate formal modal of conditional expressions in spoken Turkish and to exhibit definitive segmental and suprasegmental indicators of this formation. In accordance with this purpose, with reference to structures of morphology and syntax, detailly analysing the relation between prosody and enunciation, a variety of utterance types containing conditional expressions will be commented on. Hence, the aim is to analyse formation of spoken language utilizing the theory of enunciation in contemporary French linguistics. In the final part of the study, with the linguistical analysis of formation of contemporary spoken Turkish and shedding light on functioning of “condition” modality, contribution is aimed to be made to the “modalisation” phenomenon in spoken Turkish.

Keywords: Condition, enunciation, modalisation, morphosyntax, prosody, semantics, spoken Turkish.

Introduction

L'expression de la condition nécessite l'analyse de la modalité hypothétique d'une langue au niveau de l'opération de *modalisation* du fait que les notions et concepts linguistiques comme « potentiel, possibilité, probabilité, éventualité, supposition, hypothèse » y sont directement ou indirectement impliqués. Dans cette recherche¹, nous nous proposons d'étudier ce type d'usage langagier dans le dialogue oral en turc contemporain. Pour commencer, nous tenterons dans un premier temps de classer nos exemples d'énoncé recueillis d'un corpus oral en fonction de leur structure morphosyntaxique. Ensuite, nous essaierons d'interpréter les énoncés marquant une condition dans le cadre des champs linguistiques de l'énonciation et de la prosodie. Pour ce faire, nous nous servirons bien entendu des tracés mélodiques appartenant aux énoncés sélectionnés. Chaque énoncé sera en principe étudié dans un contexte précis tout en établissant un rapport entre la morphosyntaxe, la prosodie et l'énonciation. Cette approche nous permettra de mettre en lumière la problématique suivante : « *Comment exprimer une condition en turc parlé ?* ». En ce qui concerne le cadre théorique de cette recherche, nous nous baserons principalement sur les théories contemporaines utilisées actuellement en linguistique française, analysant la structure et le mécanisme de la langue parlée au quotidien (à savoir l'approche du français oral de Blanche-Benveniste, 1997). A ce titre, il convient de citer en particulier la théorie intitulée “Grammaire de l'intonation” de Morel et Danon-Boileau (1998) qui analysent la structure de l'oral en associant l'intonation et l'énonciation.

L'exemple représentatif ci-dessous illustre bien la structure morphosyntaxique de l'énoncé turc exprimant une condition. Il s'agit d'un énoncé composé de deux parties segmentales (P1 à P2) appelées “proposition” en grammaire

traditionnelle. Ces deux parties contiennent chacune un *prédicat modo-temporel*² qui est le plus souvent de nature verbale. La subordonnée en P1 est la partie thématique, alors que la principale en P2 est la partie rhématique. Entre la protase et l'apodose, il y a une relation sémantique entre la condition et sa conséquence, se rapprochant de la logique de dépendance du rapport sémantique entre la cause et l'effet. Cette relation sémantique étant de l'ordre de la modalité et de la temporalité, la validité du procès exprimé dans la conséquence est toujours soumise à la réalisation du procès exprimé dans la condition. En termes hypothétiques, l'apodose ne peut être valide que si la protase est préalablement réalisée, et par conséquent dans le sémantisme des structures relationnelles en syntaxe, comme le décrit Tesnière (1982 : 323) par les termes "connexion, jonction, translation", les deux segments sont dépendants entre eux et foment en quelque sorte une unité segmentale en bloc, entièrement soudée aussi bien sur le plan morphosyntaxique et sémantique que sur le plan prosodique et énonciatif. L'exemple ci-dessous illustre le modèle de la structure syntaxique à deux propositions et la formation morphologique de l'énoncé exprimant une condition en turc :

- Structure de l'énoncé conditionnel = P1 (prop. sub. cond), P2 (prop. principale)
 - Marques-repères = P1 (V+hyp+psé), P2 (V+aor+psé)
- (1) [ʔeRindɛ] [olsa'dɪm] [bu] [iʃi] [kɑbul] [ɛdeRdim] (notation phonétique)
 Yerinde ol - sa - (y)dɪ - m, bu işi düşün - meden kabul ed - er - di - m
 à ta place être+SUP+PSE+1PS cet emploi penser+GER accepter+AOR+PSE+1PS
 <.....partie thématique.....> <.....partie thématique.....>
 <...proposition subordonnée...> <.....proposition principale.....>
 P1 [CONDITION - HYPOTHESE] → P2 [CONSEQUENCE]
 = Si j'étais à ta place, j'accepterais cet emploi sans hésiter

1. Corpus et méthode d'analyse

Les énoncés subordonnés seront recueillis d'un long corpus enregistré en situation naturelle, ayant fourni environ une centaine d'énoncés de condition parmi plus de mille énoncés. Dans ce corpus, il s'agit d'une discussion spontanée sur la « chasse et la nature » entre principalement deux locuteurs d'origine turque qui travaillent dans le domaine de l'enseignement.³ Le repérage des énoncés complexes sera effectué selon deux indices linguistiques: a) le *repère initial* qui est généralement un "ligateur" comme mot introducteur, b) le *repère final* qui est le prédicat généralement suivi d'une pause silencieuse, sinon d'un postrème ou d'une incise finale comme dans ce premier exemple (en italique). Au début de chaque énoncé, nous notons la structure en constituants énonciatifs et les marques-repères au niveau morphématique où nous indiquons également les morphèmes modo-temporels associés aux deux prédicats. Dans les énoncés subordonnés, nous analysons la condition en suivant deux procédés linguistiques dont le premier se réalise sur le plan segmental avec le découpage morphologique, et le deuxième procédé se réalise sur le plan suprasegmental avec la notation prosodique. Pour la notation prosodique, nous examinons bien entendu les tracés mélodiques des énoncés relevés d'un programme d'informatique appelé "Anaproz" qui fonctionne sur PC. Au niveau de l'intonation, il y a quatre hauteurs intonatives de 1 à 4: Les niveaux inférieurs

1 et 2 réfèrent au discours coloutif, alors que les niveaux supérieurs 3 et 4 représentent un discours qui se passe dans la coénonciation (Morel et Danon-Boileau, 1998). A côté des énoncés, les petites flèches symbolisent les trois schémas intonatifs (F0) de la subordonnée (thème) et de la principale (rhème): F0 montant, F0 descendant et F0 plat.

- Structure de l'énoncé = ligateur+cadre thématique+rhème+postrhème
 - Marques-repères = P1 (PN+sup), P2 (PN+prog)
- (2) çünkü {30cs} doğa - da av - cı var - sa {40cs}⁴
 parce que nature+LOC chasse+NAG PRED.EX+SUP
 <ligateur> <.....cadre.....> ↑
 2+ 2+ 2- 2/3
 bi(r) şekil - de o doğa da güzel- leş -(i)yor °ben - ce°
 un manière+LOC ce nature aussi beau+DER+PROG moi+PDV
 <.....rhème.....> <postrhème> →
 2 2 2- 2- 2-
- = parce que s'il y a un chasseur dans la nature, en quelque sorte, ça donne en même temps du charme à cette nature, à mon avis (E835-sel5)

Dans la plupart des énoncés, nous avons d'abord en première position la protase en « -sE »⁵ (P1) qui contient la condition, ensuite l'apodose en deuxième position comprenant la conséquence comme résultat envisagé de la condition exprimée au préalable. Dans certains énoncés à valeur de souhait hypothétique avec une modalité volitive (volontative), au lieu de la structure combinée "P1(+sE), P2", nous avons une structure autonome "P(+sE)" avec le prédicat suppositif à la finale. Cette tournure prédicative en -sE correspond en français à la locution modo-énonciative "si seulement" avec laquelle l'énonciateur exprime un souhait, une volonté ou une intention projetés dans un futur proche au moment de l'énonciation. Ce type d'énoncé simple en -sE est appelé "suppositif simple de souhait" par Godel (1945 : 110) qui en fournit l'exemple suivant : "Ah bir iş bulsam! = Ah, si (seulement) je pouvais trouver un emploi!" En fonction du contexte, le prédicat en « -sE » peut en effet attribuer à l'énoncé différentes valeurs telles que la supposition, la condition, la concession, etc. Souvent les énoncés suppositifs ont une structure syntaxique assez longue et complexe, dans ce cas, le phénomène saillant est le cadrage thématique qui se caractérise par l'enchaînement de plusieurs cadres successifs. Au niveau de la structure subordonnée, il y a alors plusieurs protases enchaînées avec l'alternance des prédicats en « -sE », alors que du côté de l'apodose, il se trouve généralement un seul prédicat, ou maximum deux. C'est pourquoi, l'analyse de la condition est, pour nous, une analyse d'énoncé, voire des énoncés complexes sur le plan syntactico-sémantique. Pour faciliter l'analyse de certains énoncés longs et complexes, nous les diviserons en segments, en prenant comme repère segmental, le prédicat suppositif en « -sE » à valeur d'hypothèse, et comme repère suprasegmental la pause-silence qui se trouve à la fin des constituants.

2. De la condition à la supposition (modalités)

Avant d'aborder cette thématique, la question qu'il faudrait se poser au premier abord est la suivante: faut-il parler de condition hypothétique ou

d'hypothèse conditionnelle ? Afin de pouvoir apporter une réponse satisfaisante à ce questionnement, nous nous attarderons dans cette partie sur l'analyse de la modalité de condition marquant en même temps une supposition ou une hypothèse au moment de l'énonciation. Le mécanisme morphologique de cette langue exige que la *morphosyntaxe* soit le point de départ de cette étude énonciative. Il s'agit ici d'analyser le système de fonctionnement de la condition à partir de la morphosyntaxe vers l'énonciation. Le passage entre ces deux domaines se réalise par la prosodie, c'est-à-dire par l'analyse des tracés mélodiques relevant des structures morphosyntaxiques. Le choix thématique de la « *supposition/condition* » comme type d'expression à l'oralité est relatif au fait que le sujet n'a pas été abordé jusqu'à présent dans le cadre de l'intonation et l'énonciation. Notons d'emblée, pour ne plus y revenir, qu'il s'agit ici d'une modalité intersubjective à "valeur épistémique" (degré de vérité de la parole) puisque les énoncés sont les productions orales d'un échange discursif et conversationnel entre deux locuteurs qui adressent mutuellement leurs opinions et jugements personnels en situation naturelle et spontanée. A ce propos, Groussier (1996 : 70) établit d'ailleurs une relation entre la modalité épistémique et les modalités de convictions : "*Dans son sens restreint, le terme (épistémique) désigne essentiellement, parmi les modalités du 2e ordre, les modalités de conviction: probabilité et éventualité ou équipossibilité.*" Par ailleurs, il est évident que la condition fait partie des modalités implicatives comme le précise bien Le Querler (1996 : 56) dans la Typologie des modalités : "Inspirées de l'implication logique, les modalités implicatives recouvrent un large domaine, où *p implique q* (où une proposition en implique une autre): expression de la condition bien sûr, mais également du but, de la conséquence par exemple." Les énoncés de condition contiennent systématiquement une marque explicite qui est le suppositif « -sE » ou « -sA » selon l'harmonie vocalique. Ce suffixe est toujours associé à un prédicat (verbal ou nominal) qui se trouve à la finale de la protase (P1) :

- Structure de l'énoncé = ligateur+cadre1+cadre2+rhème

- Marques-repères = P1 (V1+aor+hyp, V2+opt), P2 (N+ass)

(3) çünkü {50cs} araç {80cs} kaç fişek at - (a)r - sa at - sin {70cs}
 parce que moyen combien cartouche tirer+AOR+SUP tirer+OPT-3PS
 <lig.> <cadre1> <.....cadre2.....>
 2+ 2+ 2/3 2- 1/2 1+ ↑ 3-

o -(n)u kullan - acak ol - an av - ci - dir (h) {150cs}

ce+ACC utiliser + INT être+PART chasse+NAG+ASS

<.....rhème.....>

2+ 2 2- 3- 3- ↓ 1+

= parce que, quelle que soit la quantité de cartouche que tire l'arme, c'est le chasseur qui l'utilise (E288-beh10)

- Structure de l'énoncé = ligateur+modus+cadre-thème+rhème

- Marques-repères = P1 (N+sup), P2 (PN+aor)

(4) eğer bu kadar iyi ve kalite - li bi(r) tüfek - se {60cs}
 si jamais ce autant bon et qualité+CAR un fusil + SUP
 <lig.> <.....modalité appréciative.....> <.....cadre.....>↓
 4- 3- 2 2- 2 2 3/4 3/4 2-

dünya -(y)a pazar - la - ma - (s)ı gerek -(i)r {70cs} (E458- um10)
 monde+DIR marché+DER+NOM+3PS falloir+AOR

<.....rhème.....> ↓
 3+ 4 3/4 2- ø

= si c'est un bon fusil avec autant de qualités, il doit être exporté au monde entier

Dans ce système relationnel à deux propositions (P1-P2), nous analyserons la relation prédicative entre la protase et l'apodose. Cette relation se réalise principalement par des marques modo-temporelles qui explicitent le lien entre la "condition/supposition" et les autres modalités (déontique, optative, assertive, etc.). Dans l'ensemble, la démarche se fonde sur trois perspectives: la *morpho-syntaxe*, l'*intonation*, et l'énonciation. Nous nous opposons au point de vue qui assimile la marque « -sE » au conditionnel, parce que s'il faut rechercher le conditionnel en turc, il faut voir du côté de l'apodose et non pas de la protase. Ce qui est le cas pour le français aussi dans la mesure où nous considérons les suppositifs en « -sE » semblables aux hypothétiques en « Si » du français. Dans nos analyses sur la condition en turc, nous nous centrons essentiellement sur ces deux questions qui, d'ailleurs, nous paraissent primordiales :

1. Qu'est-ce qui marque la relation entre la protase (P1) et l'apodose (P2) ?
2. Quelle est la valeur du suppositif « -sE » et de ses combinaisons ?

Dans le cadre des hypothèses résultant de ces questions, nous analyserons les structures épistémiques à partir de leurs propriétés intonatives (F0/I) afin d'expliquer les valeurs énonciatives des prédicats. L'objectif de cette démarche est d'apporter, dans la mesure du possible, une réponse claire et précise en ce qui concerne la fonction de l'intonation dans les structures énonciatives marquant une condition.

3. La relation entre la condition et l'hypothèse (valeurs et marques)

La modalité de condition présente une structure morphosémantique très proche de la modalité hypothétique qui relève de l'épistémique. Pour mieux comprendre le niveau du sémantisme de cette relation modale, nous allons nous référer aux définitions de certains linguistes pour mettre en lumière la relation modo-sémantique entre la condition et l'hypothèse. En turc, cette relation est plus étroite d'autant plus que la marque morphématique est la même pour exprimer aussi bien la condition que la supposition ou l'hypothèse. Seuls la prosodie et le contexte seront donc susceptibles de discerner la différence ou la nuance expressive pour savoir si l'une des deux modalités devance l'autre. Groussier et Riviere (1996 : 43) considèrent la notion de condition comme une cause hypothétique et fictive en la classant, comme la plupart des grammairiens, dans les phrases conditionnelles. D'autre part, le sémantisme de l'hypothèse est un peu plus compliquée; parmi les définitions de l'hypothèse, nous en retenons deux dont celle de Wagner et Pottier. Selon Wagner (1939 : 43), « Une hypothèse est un acte de pensée par lequel nous supposons réalisés un état, une action, toute chose en un mot, dont l'essence puisse s'inscrire dans un verbe ». Pottier (1987 : 199) considère que « faire une hypothèse », c'est *accorder un certain degré d'existence* à un être ou à un événement. Dans ces deux définitions, nous sommes en présence de la relation entre l'hypothèse et sa réalisation.

Nous allons voir que la modalité de condition est assez compliquée en turc même si nous avons un suffixe (« -sE ») pour marquer la condition et la supposition. Au niveau de la *modalisation* comme opération linguistique, le turc dispose d'autres suffixes pour marquer différentes modalités comme par exemple la possibilité et le potentiel avec le suffixe « -ebil », le déontique avec le suffixe « -meli », l'assertion avec le suffixe « -dir », etc. La complexité de la condition comme *système modo-temporel* provient du fait que d'une part, les énoncés sont assez décondensés sur le plan morphosyntaxique, et d'autre part qu'une structure complexe exige plusieurs marques morphologiques à distinguer en vue de faire l'analyse sémantique. Néanmoins, il convient de noter que le système de suffixation diminue les difficultés de saisir les nuances de valeur entre divers énoncés de condition dans lesquels se trouvent souvent des effets de sens très proches sur le plan sémantique. En effet, comme le disent G. et R. Le Bidois (1971 : 522): “*La phrase hypothétique, n'est pas sans offrir d'assez étroits rapports soit avec la phrase causale, soit avec la phrase temporelle, ou avec celle de concession (ou d'opposition)*”. Dans les énoncés de condition en turc, il y a possibilité de recourir à deux types de marque linguistique: a) Les marques lexicales, b) les marques morphologiques.

3.1. Les marques lexicales

Premièrement, nous avons des marques lexicales à *valeurs énonciatives* qui se trouvent en début de l'énoncé, telle que « eğer, şayet » dont l'équivalent en français est « si jamais, si seulement ». Ces marques sont facultatives du fait que leur principale fonction est de marquer l'extraction du procès (marqué avec le prédicat en -sE) par rapport aux autres faits possibles, et le renforcement de la condition par rapport à ce qui va suivre. Sinon, dans la plupart des cas, les énoncés sont initialisés par des marqueurs nommés “ligateur” ou “connecteur”, qui nous donnent une première vue sur la valeur de la condition ou de l'hypothèse, en explicitant la position de l'énonciateur (voir l'exemple précédent).

- Structure de l'énoncé = lig1+cadre1+lig2+cadre2+rhème

- Marques-repères = P1 (V+aor+sup / N+sup), P2 (PN)

(5) *eğer siz doğa -(y)ı koru - yor - sa - nız* {20cs} *ve av - cı - (y)sa - nız*

si jamais vous nature+ACC protéger+PROG+SUP+2PPL ↓ et

chasse+NAG+SUP+2PPL

<lig1> <.....cadre 1.....>

<lig2>

<.....cadre 2.....>

2+

2+

2+

3

3-

2- 2- 4- 2-

{60cs} *Şevet§§ domuz - un da öl - dür - (ü)l - me - (s)i - (n)e karşı* ↓

oui sanglier+GEN aussi mourir+FAC+PSF+NOM+3PS+DIR contre

<..... rhème.....>

2

4

2+

3+

3/4

2-

çık - ma - nız lâzım (E454, um10)

sortir+NOM+2PPL nécessaire

>

∅

= *si seulement* vous protégez la nature et si (que) vous êtes chasseur

§ oui §§, vous devez aussi être contre l'abattement du sanglier

3.2. Les marques morphémiques

Deuxièmement, nous avons des marques morphémiques (morphologiques) à valeur *modo-temporelle* associées au prédicat suppositif et au prédicat principal. Il s'agit des suffixes verbaux, que Bazin (1997 : 74) appelle « les suffixes de classe du verbe », et qui ont pour fonction de marquer la modalité et la temporalité de l'énoncé. Parmi les 9 marques modo-temporelles⁶ (hormis l'impératif), il y en a 3 qui marquent uniquement la modalité, n'ayant pas de fonction temporelle. En effet, le suppositif « -se/-sa » (hypothétique), l'optatif « -e/-a » (souhait), le déontique « -meli/-malı » (nécessité, obligation) sont des suffixes modaux qui ont pour fonction de marquer la modalité du prédicat. A part les marques modo-temporelles, nous avons aussi des marques purement modales comme le suffixe « -Dir » pour l'assertion, le suffixe « -mE- » pour la négation, le suffixe « -Ebil- » pour la possibilité, et le suffixe « -EmE- » pour l'impossibilité. Un tel système de suffixation exige que les *variations morphologiques* du turc devancent souvent la *prosodie* (avec l'intonation) qui, par contre, est un domaine indispensable étant en relation avec un autre domaine de la linguistique qui est l'énonciation. A titre d'exemple, l'énoncé ci-dessous montre bien qu'il y a absence de l'intonation à la fin de l'énoncé sur l'assertif “-dir” du prédicat nominal “mümkün-dür” (n'est possible que) :

- Structure de l'énoncé = ligateur+cadre1+cadre2+cadre3+rhème

- Marques-repères = P1 (V+nom), P2 (PN+ass)

(6) efendi - m kişi - (n)in {90cs} av - cı ol - ma - (s) - 1 {200cs}

cher+POS (1PS) personne+GEN chasse+NAG être+NOM+3PS

<...ligateur...> <...cadre1...> <.....cadre2.....> >↑

2 2+ 2- 2+ 3- 2- 2 2+ ½ 3-

her şey - den önce <h> {130cs} doğru bir donanım- la mümkün - dür

tout chose+ABL avant juste un matériel+MUN possible + ASS

<.....cadre3.....> <.....rhème.....>↓.....>

2/3 2- 3- 2+ 2/3 2+ 1+ 0

= mon cher, le fait qu'une personne soit un chasseur, n'est possible avant tout qu'avec un bon équipement (E10, p.43)

4. Les valeurs et fonctions du morphème « -sE »

Généralement reconnu dans la grammaire turque sous l'appellation de “*dilek* (souhait) et *şart / koşul* (condition) kipi eki” (suffixe modal du souhait et de la condition), le morphème -sE apparaît sous la dénomination de “suppositif” dans la *Grammaire turque* de Godel (1945) et la *Linguistique turque* de Dor (1993). Alors que Bazin (1998), dans son fameux ouvrage sur la *Langue turque*, identifie ce morphème comme “le suffixe de l'hypothétique”.

4.1. Les valeurs du suppositif -sE

Le morphème « -sE » n'a de valeur précise qu'au sein du contexte : c'est une marque morphologique, un suffixe modo-aspectuel qui sert à construire un *prédicat suppositif* ou *hypothétique* dans l'énoncé complexe en vue de marquer une condition et/ou une hypothèse. Dans l'énoncé simple, il y attribue une valeur

optative pour marquer un souhait, ou une valeur exclamative pour marquer un regret, une indignation. En turc, ce morphème détient globalement les mêmes fonctions morphosyntaxiques (et sémantiques) que la conjonction « Si » du français. Ce suffixe, purement modal, représente la *modalité épistémique* dans un énoncé dans lequel il s'agit, a) de la position de l'énonciateur par rapport à ce qu'il énonce, b) du degré de vérité de l'énoncé par rapport à la réalité (selon l'énonciateur étant le sujet parlant à T0). Ce type de modalité peut être renforcé par certains marqueurs à valeur dubitative comme l'adverbe "belki" (peut-être). Le suffixe « -sE » n'a pas de caractère temporel, au contraire, il sert à déconnecter la temporalité. Ces propriétés majeures sont les suivantes : a) il sert à former une proposition subordonnée hypothétique (à savoir qu'il se situe toujours dans la protase), b) il peut être associé à une racine soit verbale soit nominale, c) il traduit a priori une hypothèse qui peut être modalisée et/ou temporalisée par l'enchaînement d'autres suffixes. Toutefois, dans l'énoncé complexe, le morphème « -sE » peut aussi marquer une *condition présupposée*, qu'elle soit réalisable ou non. Reste à savoir quelles sont les nuances des hypothèses et des conditions qui peuvent exister dans un énoncé complexe, et comment les distinguer? Étant donné que la conjonction « Si » se place à l'initiale des énoncés hypothétiques en français, il est possible de reconnaître à l'oral une hypothétique dès la prononciation de « Si », étant le premier mot introducteur d'une hypothèse. Par contre, vu qu'en turc le morphème « -sE » est associé au prédicat (verbal ou nominal), il faut donc attendre le prédicat suppositif qui se situe en position finale de la subordonnée, ce qui correspond au niveau morphosyntaxique à la fin de la partie thématique de l'énoncé oral.

4.2. Les différentes fonctions de -sE

De ce point de vue, il convient de dire que « -sE » est un *indice morphologique* qui détient principalement les trois fonctions suivantes: 1. La fonction prédicative, 2. La fonction de repérage, 3. La fonction syntaxique.

4.2.1. La fonction prédicative

Il constitue un prédicat hypothétique avec le mot auquel il est associé ($X^7 + sE$) : son associé est généralement un verbe, mais il est tout à fait possible qu'il soit enchaîné à un élément de nature nominale comme par exemple un adjectif ou un adverbe⁸.

4.2.2. La fonction de repérage

Il sert à marquer une éventualité, une supposition ou une relation conditionnelle à valeur hypothétique; c'est un repère anaphorique qui transforme globalement tout ce qui précède en une hypothèse (A, B, C, ... PRED + sE).⁹ Cette fonction de repérage et d'anaphore se réalise sur le plan morphosyntaxique et sémantique. De ce fait, le morphème -sE est une marque fonctionnelle qui permet de déterminer d'autres valeurs sémantiques telles que l'identification, la détermination, l'explicitation et la focalisation qui recouvrent la *mise en valeur* et la *mise en relief* comme faits linguistiques. Par ailleurs, l'utilisation de -sE permet à l'énonciateur de souligner deux choses au yeux de son

interlocuteur: premièrement, il indique que la condition vient d'être posée (*fonction anaphorique*), et deuxièmement il annonce que dans la suite viendra la conséquence comme résultat de la validation de cette condition (*fonction cataphorique*). De ce fait, nous pouvons parler d'une double fonction de repérage de -sE dont les deux fonctions d'anaphore et de cataphore marquent la continuité discursive avec l'enchaînement des parties segmentales de l'énoncé (thème + rhème + postrhème).

4.2.3. La fonction syntaxique

Il a aussi le rôle de délimiter une proposition hypothétique, autrement dit, sa position détermine les zones de la protase et de l'apodose que l'on appelle aussi *portée à gauche* (zone préposée à -sE) et *portée à droite* (zone postposée à -sE)¹⁰. Comme nous venons de le dire ci-dessus, ce qui est intéressant au niveau du rôle syntaxique du suffixe « -sE », c'est qu'en marquant la fin de la protase, ce suffixe annonce ainsi le début de l'apodose. Cette fonction de définir les deux zones d'une condition en -sE, nécessite en même temps deux *opérations relationnelles*: a) relier cette proposition subordonnée définie préalablement à la proposition principale qui va suivre, b) établir une *relation sémantique* (et logique) entre les deux propositions. Ce qui va de soi pour dire que sa fonction syntaxique exige une relation sémantique entre la condition et sa conséquence (ou sa conclusion). De ce fait, l'emploi de « -sE » est en quelque sorte une manière de créer le lien entre ce qui a été dit et ce qui va se dire dans une même structure de condition ou d'hypothèse (P1+sE ó P2). En effet, il se passe un "acte discursif" qui consiste à dire que l'énonciateur présente une condition basée sur un *procès suppositif* en « -sE » et l'oriente ensuite vers un autre *procès consécutif* qui représente la conséquence du procès préalable. Le deuxième procès est, dans la plupart des cas, prédiqué au *mode aoristique*. L'exemple suivant, emprunté à Godel (1945 : 110), illustre bien la fonction de -sE par rapport au deux membres d'une structure de condition suppositive: "Le suppositif marque proprement l'hypothèse purement théorique, dont la réalisation n'est pas escomptée."

- Structure de l'énoncé = cadre thématique + rhème
- Marques-repères = P1 (V+sup), P2 (V+aor)

(7) dost - um gel - se (ø) →	<u>sevin - ir - im</u>
ami+POS.(1Ps) venir+SUP	se réjouir+AOR+1PS
[P1 condition] →	[P2 conséquence]
[partie thématique] →	[partie rhématique]
[thématisation] →	[rhématisation]
= si (jamais) mon ami venait, je me réjouirais	

5. Deux grandes catégories de condition/supposition

Le turc présente deux grandes catégories de condition/supposition selon le fonctionnement du suffixe -sE dans l'énoncé: 1) Les énoncés standards en « -sE », 3) Les énoncés en « -sE » et autres opérations.

5.1. L'énoncé standard en -sE

Ce type de condition marque *la supposition simple* (dont la formule prédicative est « -sE + Ø ») et *l'irréel ou le potentiel dans le passé* (dont la formule prédicative est « -sE + X ») : « X » représente ici une marque modo-temporelle et non pas une marque de personne. Notons que les deux seules marques modo-temporelles qui peuvent s'ajouter à -sE, sont le passé « -di » et le médiatif « -miş ». Dans les énoncés standards, il y a une seule opération qui est la condition suppositive. Dans ces structures à deux propositions, la *relation prédicative* est explicite et s'établit entre les marques modo-temporelles combinées dans le prédicat de la protase (P1) et celles combinées dans le prédicat de l'apodose (P2).

- Structure de l'énoncé = lig1+lig2+cadre-thème+rhème

- Marques-repères = P1 (V+int+sup), P2 (V+aor)

(8) çünkü {70cs} eğer bu tahribat yap-ıl-acak -sa {60cs}
 parce que si jamais ce destruction faire+PSF+Int+SUP

<lig1> <lig2> <.....cadre.....↓.....>
 2+ 2- 2+ 2- 2 2- 3/4 2

tek tüfek - ler - le çifte - ler - le süperpoze - ler - le yap - ıl - ır {30cs}
 simple fusil+PL+MUN double+PL+MUN superposé+PL+MUN faire+PSF+AOR

<.....rhème.....↓.....>
 3 2+ 3 2- 2/3 3- 2- 2/3 2+ 2- 2-

= parce que, si cette destruction doit se produire, on peut faire avec des fusils simples, des fusils juxtaposés, ou avec des fusils superposés (E168, p. 140)

5.2. Les énoncés en -sE et autres opérations

Cette deuxième catégorie de condition en « -sE » présente une autre opération linguistique qui, plus ou moins, se rapproche ou s'éloigne de l'hypothèse selon le contexte. Ces énoncés de condition se répartissent dans sept classes en fonction de la relation prédicative et de la valeur du prédicat en « -sE » : 1) Souhait hypothétique, 2) Probabilité/éventualité, 2) Potentiel/possibilité, 3) Nécessité, 4) Négation, 5) Concession/opposition. G. et R. Le Bidois confirment le rapport entre ces différentes opérations énonciatives en soulignant le point suivant: «*la concession est présentée comme soumise à une condition préalable*» (1971 : 522). La nature de l'opération relationnelle entre la protase et l'apodose est définie selon la relation prédicative entre les deux prédicats formés d'une combinaison de marques modo-temporelles. Pour cette deuxième catégorie de condition, nous avons un exemple attesté où le locuteur cite un extrait du célèbre poète turc Aşık Veysel. Cet exemple présente un énoncé dont la structure est inversée au niveau des constituants "thème à rhème" transposés en "rhème à thème". L'inversion de la subordonnée et de la principale nécessite l'opération de postposition au prédicat verbal "et-me-z" (rhème) avec la présence d'un constituant post-verbal ou post-prédicatif (postrhème).¹¹

- Structure de l'énoncé = rhème assertif + constituant postrhématique

- Marques-repères = P2 (V+nég+aor), P1 (V+nég+supp)

(9) «güzel - liğ - in on para et - me - z
 beau+NET+POS-2PS dix argent faire+NEG+AOR

2- 2- 1/2 ↓ 1+
 şu ben - de - ki aşk ol - ma - sa" {70cs} ↓
 ce moi+LOC+QLF amour être+NEG+SUP
 2- 1+

= "ta beauté ne vaudrait même pas dix sous, s'il n'y avait pas cet amour en moi"

A travers ces analyses des classes d'énoncé relevées d'un corpus de langue parlée, notre objectif général a été de mettre en lumière, dans la mesure du possible, le système morphosyntaxique d'un type d'expression qui est celle de la condition. En d'autres termes, nous avons tenté d'élucider la modalité de la condition du turc dans deux catégories principales définies selon des *faits et opérations linguistiques*, appartenant aussi bien à des cas généraux qu'à des cas particuliers. Ainsi, nous avons pu établir des classes d'énoncé de condition déterminées en fonction de la *valeur syntactico-sémantique* de la protase (P1) et de l'apodose (P2), en particulier selon la structure morphologique du prédicat en « -sE ». Ce qui différencie les deux catégories d'énoncé de condition, c'est que dans les énoncés standards (simple condition), le morphème « -sE » a une valeur et fonction purement conditionnelle. Alors que dans les autres énoncés (condition complexe), il y apparaît généralement une deuxième marque distinctive qui, avec « -sE », marque plus explicitement au autre type d'opération linguistique dans le cadre de la condition suppositive.

En guise de conclusion

Sans prétendre à l'exhaustivité, au terme de cette étude, il en résulte que la modalité de condition en turc, non seulement, présente un système de relation (fonction de « -sE »), mais aussi, illustre le fonctionnement de ces trois positions syntaxiques : la *position initiale* (ligateur comme mot introducteur), la *position centrale* (pause), et la *position finale* (prédicat avec intonation basse et descendante). Ce qui revient à dire qu'il n'y a pas redondance, mais *complémentarité des marques* dans différents plans linguistiques (le segmental et le suprasegmental). Ce sont effectivement ces trois positions syntaxiques, et notamment la dernière, qui vont définir la valeur énonciative de la condition, et expliciter l'attitude de l'énonciateur à l'égard de l'autre (position coénonciative, colocutive ou égocentrée). Aussi, nous avons pu constater que la structuration morphosyntaxique de la condition en turc oral se singularise explicitement par ces trois opérations linguistiques :

- a) La relation des marques modo-temporelles associées au morphème « -sE » (*combinaison morphématique avec -sE postposé*).
- b) La constitution thématique en -sE avec une structure syntaxique complexe et décondencée (*thématisation dépendante et relationnelle avec modalisation*).
- c) L'utilisation fréquente des constituants postposés à l'énoncé de condition: structure inversée avec postrhème en -sE [P2(rhème) à P1(postrhème (-se))] (*structuration de constituant post-rhématique*).

D'autre part, deux marques de natures différentes, dont l'une segmentale et l'autre suprasegmentale, ont une fonction primordiale dans la modalité de condition: 1) l'*aoriste* qui marque l'*expansion de validation* de la condition et/

ou de la supposition, 2) la *pause intérieure* au centre de l'énoncé qui explicite la relation entre la protase (thème) et l'apodose (rhème), qui n'est autre qu'une relation de dépendance et de complémentarité. En ce qui concerne l'intonation, nous avons pu remarquer la distinction de deux relations différentes selon que la montée intonative est avant -sE (mise en cause de la supposition) ou sur -sE (focalisation de la supposition). Pour mettre le point final, notons qu'il faudrait bien entendu poursuivre les recherches sur divers types d'énoncé oral en turc contemporain. De notre côté, nous comptons approfondir nos analyses énonciatives et prosodiques, à travers d'autres types de corpus avec différents locuteurs, dans le but de mettre en exergue les autres valeurs sémantiques de "-sE" en dehors de celles de condition et de supposition.

Abréviations

ABL: ablatif, ACC: accusatif, AOR: aoriste, ASS: assertif, CAR: caractérisation, COND: condition, conditionnel(le), DEON: déontique, DER: suffixe de dérivation, DET: déterminatif, DIR: directif, FAC: factitif, GEN: génitif, GER: gérondif, HYP: hypothétique, INF: infinitif, INT: intentif, LOC: locatif, MUN: munitif, N: nom, NAG: nom d'agent, NC: non-constatif, NEG: négation, NET: nom d'état, NOM: nominalisation, OPT: optatif, P1: proposition subordonnée (condition), P2: proposition principale (conséquence), PART: participe, PDV: point de vue, PRED: prédicat, PRED.EX: prédicat d'existence, PL: suffixe du pluriel, PN: prédicat nominal, POS: possessif, PPL: personne du pluriel, PROB: probabilité, PROG: progressif, PROP: proposition, PS: personne du singulier, PSE: passé, PSF: passif, PV: prédicat verbal, QLF: qualificatif, RN: racine nominale, RV: racine verbale, SUB: subordonnée, SUP: suppositif, V: verbe.

Bibliographie

- Bazin, L. 1987. *Introduction à l'étude pratique de la langue turque*. Paris: Librairie d'Amérique et d'Orient, Adrien Maisonneuve.
- Blanche-Benveniste, Cl. 1991. *Le français parlé. Etudes grammaticales*, Paris: Ed. CNRS.
- Dor, R. 1993. *Linguistique turque*, Support de séminaire aux Langues'O, Université de Paris III, Paris: Service de reprographie de l'Inalco.
- Godel, R. 1945. *Grammaire turque*. Genève : Université de Genève, Librairies Naville.
- Groussier, M.-L. et Riviere, C. 1996. *Les mots de la linguistique*. Lexique de linguistique énonciative, Paris: Ophrys.
- Kerbrat-Orecchioni, C. 1999. *L'Énonciation*, Paris: Armand Colin.
- Kıran, Z et Eziler Kıran, A. 2001. *Dilbilime Giriş*. Ankara: Seçkin Yayıncılık.
- Kuruoğlu, G. 1984. « Time reference in Turkish conditional sentences » in *Türk Dilbilimi Konferansı Bildirileri*, Istanbul: Boğaziçi University Publications, pp. 129-143.
- Le Bidois, G. et R. 1971. *Syntaxe du français moderne*, Paris: Picard, Tome II.
- Le Querler, N. 1996. *Typologie des modalités*, Caen: Presses Universitaires de Caen.
- Lewis, G. L. 1967. *Turkish grammar*, Oxford/New York: Oxford University Press.
- Morel, M.-A. et Danon-Boileau L. 1998. *Grammaire de l'intonation*. Paris: Ophrys.

Pottier, B. 1987. *Théorie et analyse en linguistique*. Paris: Hachette.

Tesnière, L. 1983. *Éléments de syntaxe structurale*. Paris: Editions Klincksieck.

Uras Yılmaz A., Yılmaz S. et M.-A. Morel (eds). 2004. *Vers une grammaire linguistique du turc* (A la lumière des théories en linguistique française), Istanbul: Multilingual.

Wagner, R.-L. 1939. *Les phrases hypothétiques commençant par "si" dans la langue française*. Des origines à la fin du XVI^e siècle, Paris: Droz.

Yılmaz, S. 1999. « Du suffixe -SE à la conjonction SI : Les hypothétiques en turc et leur traduction en français », Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, BSL-Tome XCIV, Fascicule 1, Paris: Peeters, pp. 421-436.

Yılmaz, S. 2000. *Le système hypothétique en turc de la morphosyntaxe à l'énonciation*, Thèse de Doctorat publiée, Université de Paris III - Sorbonne, Lille: ANRT - Septentrion.

Notes

¹ Cette recherche se fonde sur les hypothèses que nous avons développées dans notre article intitulé « Perception de l'intonation dans l'expression de la supposition », publié dans la *Revue de Linguistique de l'Université d'Istanbul (Dilbilim XVII, 2007, 65-88)*.

² Du terme « prédicat modo-temporel », nous entendons explicitement une structure prédicative à valeur modale et/ou temporelle, constituée de deux éléments dont le premier étant nominal, le deuxième est plutôt verbal. Comme dans le premier exemple de notre article: PRED1 (*yerinde ol-sa-y-dim*), PRED2 (*kabul ed-er-dim*).

³ Ce corpus d'oral a été élaboré et étudié dans notre thèse de doctorat où nous avons traité la thématique et la problématique du système de la modalité hypothétique en turc contemporain (Yılmaz, 2000).

⁴ Dans les exemples d'énoncé, nous soulignons le prédicat final, c'est-à-dire celui de la principale (apodose), afin de faciliter le repérage de sa position syntaxique. Les conventions de transcription utilisées sont les suivantes : {cs} pause silencieuse mesurée en centiseconde, (x) lettre non-prononcée (transcrite pour faciliter la lecture), ø absence de marque (intonative).

⁵ Le suppositif « -sE » peut se convertir en « -sA » selon l'harmonie vocalique, étant la principale règle phonétique du turc qui consiste à faire suivre le même type de voyelle (ouverte ou fermée) par rapport à celle qui se situe dans la dernière syllabe du radical verbal.

⁶ L'aoriste (-r), le progressif (-yor), le duratif (-mekte), le passé (-di), le médiatif (-miş), l'intensif (-ecek), l'optatif (-e), le déontique (-meli), l'hypothétique (-se). Pour plus de détails, voir le tableau des marques modo-temporelles dans notre thèse intitulée "*Le système hypothétique en turc de la morphosyntaxe à l'énonciation*" (Yılmaz, 2000 : 34).

⁷ Le signe « x » symbolise ici une racine verbale ou nominale (à savoir que le radical du prédicat est invariable).

⁸ Dans notre thèse, nous avons analysé les hypothétiques à prédicat nominal dans la deuxième partie intitulée "*Les hypothétiques standards en -sE*" (2000 : p. 183).

⁹ Les signes « a, b, c, ... » représentent les autres éléments syntaxiques qui précèdent la structure prédicative « x + sE », dont l'ensemble constitue la subordonnée hypothétique.

¹⁰ Certains linguistes dénomment les deux zones d'une condition comme « dislocation à gauche - dislocation à droite » : ces deux positions syntaxiques correspondent au cadre thématique et au rhème dans l'énoncé oral.

¹¹ Morel et Danon-Boileau (1998 : 28) appellent ce constituant "postrhème", alors que pour sa part, Blanche-Benveniste (1997 : 166) utilise les termes "appendices" et "postfixe" pour désigner l'élément postfinal.